



# SÉJOUR PRÉ-ADOS

## 1<sup>ère</sup> itinérance Nature

du dimanche 7 au vendredi 12 juillet 2019

### PRÉSENTATION DU SÉJOUR

Pour fêter les vacances, 12 jeunes âgés de 10 à 12 ans, accompagnés de 3 animateurs, vivront une itinérance en vélo sur l'Île de Ré, et peut-être sur l'Île d'Aix.

Cette première expérience d'une durée de 6 jours et 5 nuits, est basée sur une aventure collective avec un hébergement sous tentes, la réalisation des repas par les jeunes et de nombreuses activités sportives et de découvertes.

Au programme, vélo, bivouacs, surf, découverte de l'environnement, camping, veillées et jeux collectifs.

Deux itinéraires sont à l'étude, selon l'âge des jeunes et leurs envies :

#### Option n°1 :

- **Jour 1** : à vélo de Rivedoux-plage au Bois-Plage-en-Ré, montage du campement et jeux collectifs.
- **Jour 2** : plage, beach volley et activités aquatiques.
- **Jour 3** : départ de Saint-Martin-de-Ré par bateau vers l'Île d'Aix. Nuit sur l'Île d'Aix.
- **Jour 4** : balade découverte de l'Île d'Aix. Retour sur l'Île de Ré par bateau.
- **Jour 5** : jeux en forêt, visite du phare et activités aquatiques, nuit à Saint-Clément-des-Baleines.
- **Jour 6** : découverte de l'estran, retour à vélo jusqu'à Saint-Martin-de-Ré.

#### Option n°2 :

- **Jour 1** : à vélo de Rivedoux-plage au Bois-Plage-en-Ré, montage du campement et jeux collectifs.
- **Jour 2** : plage, beach volley et activités aquatiques.
- **Jour 3** : à vélo du Bois-Plage jusqu'à Loix, nuit au camping.
- **Jour 4** : à vélo jusqu'à Saint-Clément-des-Baleines, jeux en forêt.
- **Jour 5** : visite du phare, activités aquatiques au Lizay.
- **Jour 6** : découverte de l'estran, retour à vélo jusqu'à Saint-Martin-de-Ré.

Pour finaliser ce séjour et impliquer les jeunes, il leur sera proposé de participer à une réunion mi-juin afin d'échanger sur les activités, l'itinéraire, le matériel et l'esprit du séjour.

## TARIFICATIONS (délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018)

La Communauté de Communes prend en charge 63 % du coût du séjour. Pour sa part, la CAF en assume 13 %. La participation des familles s'échelonne entre seulement 40 et 240 € selon leurs revenus.

La tarification du séjour est basée sur les Quotients Familiaux (QF) :

$$\frac{1/12^{\text{e}} \text{ des revenus de 2018} + \text{le montant des prestations familiales du mois}}{\text{Nombre de parts}}$$

Quotient Familial Mensuel	Prix du séjour
0 à 200	50 €
201 à 400	60 €
401 à 600	70 €
601 à 800	90 €
801 à 1 000	110 €
1 001 à 1 200	140 €
1 201 à 1 500	170 €
1 501 à 2 500	200 €
2 501 à 4 000	240 €
4 001 et +	280 €

Pour mémoire, le QF prend en compte les éléments suivants :

- **Les revenus annuels** : il s'agit des revenus perçus par les parents au cours de l'année 2018, avant abattements fiscaux, et sans déduction de charges.

- **Les prestations familiales** : sont concernées toutes les prestations mensuelles qui sont versées, à l'exclusion de l'ARS et de la prime de déménagement.

- **Le nombre de parts** :

2 parts pour les parents ou l'allocataire isolé ;  
+ 1/2 part par enfant à charge au sens des prestations familiales ou 1 part par enfant handicapé bénéficiaire de l'allocation d'éducation spéciale ;  
+ 1/2 part supplémentaire aux familles qui ont 3 enfants à charge et plus.

NB : En cas de difficultés, nous vous invitons à vous rapprocher du CCAS de votre Mairie qui peut soutenir les projets de séjours de la Communauté de Communes.

## CE QUE COMPREND VOTRE PARTICIPATION

- L'hébergement sous tente ;
- La restauration (à préparer par les jeunes) ;
- L'ensemble des activités s'y rapportant.

## RÈGLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Il est demandé aux familles de régler les frais du séjour par chèque bancaire ou espèces, auprès de la Direction des Affaires Sociales et Culturelles de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Le solde sera à payer **au plus tard le 14 juin 2019**. Cependant, les familles qui le souhaitent pourront régler la totalité du séjour en une seule fois.

## DÉPÔT DU DOSSIER ET DÉCISION D'ADMISSION

- **La date limite de dépôt du dossier est fixée au vendredi 15 mars 2019.**

Aucune inscription n'est enregistrée par téléphone.

La demande d'inscription dûment signée doit impérativement être formulée sur cet imprimé.

Merci de nous renvoyer votre dossier complet à :

**Communauté de Communes de l'Île de Ré**  
**Direction des Affaires Sociales**  
**3, rue du Père Ignace - CS 28 001**  
**17 410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ**

- **Décision d'admission**

Une commission se réunit pour statuer sur les participants au séjour (12 places maximum) en fonction du Quotient Familial, de la situation géographique, de la participation à d'autres séjours... Une réponse vous sera adressée **avant le vendredi 22 mars 2019**.

## CONDITIONS D'ANNULATION DU SÉJOUR

Tout désistement de la famille doit être notifié par téléphone puis confirmé par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax (avec preuve du rapport d'émission) ou par mail.

- En cas d'annulation enregistrée à plus de 15 jours du départ, 30€ de frais de dossier seront dus.
- En cas d'annulation enregistrée entre 15 et 8 jours du départ, une pénalité de 50% de la participation sera due.
- En cas d'annulation enregistrée entre 7 et 2 jours du départ, une pénalité de 75 % de la participation sera due.
- En cas d'annulation enregistrée à moins de 2 jours du départ, le séjour est dû dans sa totalité.

Cependant, dans le cas d'une annulation consécutive à un cas de force majeure tel que : décès d'un proche parent, accident ou maladie grave nécessitant l'hospitalisation de l'enfant ou d'un proche parent, maladies infantiles contagieuses (varicelle, rougeole...) ou événement familial grave, il conviendra de fournir les justificatifs correspondants, lesquels permettront le remboursement intégral des frais de séjour.

Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté et/ou pour toute renonciation à certaines prestations, quelles que soient les raisons (départ volontaire du participant ou renvoi pour raisons impératives ou disciplinaires).

## DISCIPLINE

En cas de vol, acte de vandalisme, violence, fugue, pratique de l'auto-stop, usage de drogue, d'alcool, d'indiscipline répétée, de comportement irresponsable, le directeur du séjour peut, après en avoir informé les parents, décider du renvoi d'un participant. Les frais occasionnés par ce retour sont à la charge de la famille et la partie du séjour non effectuée n'est pas remboursée.

Ces points seront abordés avec les jeunes lors de la présentation du règlement intérieur.

## FRAIS MÉDICAUX

Les frais médicaux engagés au cours du séjour sont avancés par la Communauté de Communes et restent à la charge des parents qui s'en acquitteront au retour de l'enfant. Dès réception du remboursement, les pièces justificatives seront transmises aux parents pour les démarches auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Mutuelle.

## PIÈCES À FOURNIR

- Un justificatif de domicile (facture...)
- L'avis d'imposition 2018 du foyer de l'enfant et/ou l'attestation CAF ou MSA précisant le Quotient familial ;
- Le formulaire d'inscription (ci-joint) valant convention signée par le représentant légal.

Le Règlement intérieur du séjour sera présenté lors d'une réunion d'information et devra être signé par les parents et le jeune.

D'autres documents vous seront demandés par la suite si votre dossier est retenu.



# SÉJOUR PRÉ-ADOS

## 1ère itinérance Nature

Du dimanche 7 au vendredi 12 juillet 2019

Dossier : complet   
                  incomplet   
Notifié le .....  
Q.F. ....  
Tarif .....  
Rq .....

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / ..... Age : .....  
Sexe:    Garçon            Fille  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Tél. portable : ..... Mail : .....  
Nom et n° d'assurance scolaire : .....  
N° Sécurité Sociale de l'assuré social de l'enfant (rattachement) : .....  
N° d'allocataire de la CAF (rattachement) : .....

### RENSEIGNEMENTS SUR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

#### Parent 1

Lien de parenté : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Tél. fixe domicile : ..... Tél. professionnel : .....  
Tél. portable : ..... Mail : .....

#### Parent 2

Lien de parenté : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Tél. fixe domicile : ..... Tél. professionnel : .....  
Tél. portable : ..... Mail : .....

## RECOMMANDATIONS, CAS PARTICULIERS, ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE

### JE SOUSSIGNÉ(E)

Je soussigné(e), .....

Responsable légal de l'enfant : .....

- m'engage à faire participer mon enfant au séjour ;
- m'engage à régler la totalité des frais de séjours en fonction de mon Quotient Familial ;
- m'engage à m'acquitter des frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuels ;
- déclare sur l'honneur, sincères et véritables, les renseignements figurant sur cette demande, en avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de participation et d'annulation, ainsi que les modalités de fonctionnement du séjour ;
- autorise la diffusion de représentations photographiques de mon enfant ;

Certifie avoir l'exercice  de l'autorité parentale  de la tutelle  du droit de garde.

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

La Communauté de Communes de l'île de Ré,  
Le Président par délégation,  
La Directrice des Affaires sociales et culturelles,  
Madame Annie LÉAUTÉ

Signature du représentant légal :